

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES**

**8 juillet 2024** À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 8 juillet 2024, à laquelle étaient présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames les conseillères      Colombe April  
                                                 Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs les conseillers      Stéphane Rioux  
                                                 Gaston Paré  
                                                 Jean-Pierre Bélisle  
                                                 Bruno Gamache

Monsieur Marc Morin, directeur général, assiste à la séance et agit à titre de secrétaire.

**2024-07-098**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tout en ajoutant les points suivants :

- 12.1 Asphalte rue Principale et Gauvin Est
- 12.2 Terrain de jeu
- 12.3 Lignage de rues : rangs Bellevue et Société Est

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2024-07-099**      **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2024**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juin et de la séance extraordinaire du 17 juin 2024 soient et sont adoptés tel que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**CORRESPONDANCE**

La correspondance est passée en revue.

**2024-07-100**      **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JUIN 2024**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 30 juin 2024 ;

**ATTENDU QUE** le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe April  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis, salaires payés, des comptes payés par dépôt direct et des comptes payés par prélèvements en date du 30 juin 2024 totalisant la somme de 514 933.42 \$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2024, pour un montant de 283 253.90 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

---

Marc Morin, greffier-trésorier

**2024-07-101**

### **RÉSOLUTION - VISA DESJARDINS : AUGMENTATION DE LA LIMITE**

**CONSIDÉRANT QUE** la limite actuelle de la carte de crédit de la Municipalité au nom du directeur général est de 5 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** les commandes ponctuelles effectuées auprès de la Société des alcools du Québec (SAQ) par le Service des loisirs s'accapare la quasi-totalité de la marge actuelle de la carte de crédit Municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de ces transactions limite voire même restreint l'utilisation de la carte de crédit Municipale dans les opérations courantes ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général d'augmenter la limite de la carte de crédit de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'AUTORISER** le directeur général à augmenter la limite de la carte de crédit de la Municipalité par une limite de crédit de dix mille dollars (10 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2024-07-102**

### **RÉSOLUTION - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DIRECTION ET LA GESTION EN INCENDIE**

**ATTENDU QUE** les Municipalités de Saint-Clément et de Saint-Cyprien souhaitent que la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu apporte, par l'entremise du directeur du SSI de cette dernière, un soutien de premier plan dans la direction et la gestion du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Clément et du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Cyprien ;

**ATTENDU QUE** suite à une rencontre des maires et des directions générales, un projet d'entente a été élaboré par les directions générales et présenté aux Municipalités parties à l'entente et que celui-ci a été approuvé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'AUTORISER** messieurs Jean-Claude Malenfant maire et Marc Morin directeur général a signé pour et au nom de la municipalité ladite entente de service proposée avec les Municipalités de Saint-Clément et Saint-Cyprien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-103

**RÉSOLUTION – AQUISITION SOUFFLEUR À NEIGE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'achat d'un tracteur neuf ;

**ATTENDU QUE** cet achat était fait en prévision de le doter d'un souffleur à neige;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission de la firme Les équipements Pierre-Paul Beaulieu ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'ACCEPTER** l'offre de Les équipements Pierre-Paul Beaulieu et de procéder à l'achat d'un souffleur à neige tel que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-104

**RÉSOLUTION – RETRAIT DOS D'ÂNE RUE DE LA RIVIÈRE**

**ATTENDU** la présence d'un dos d'âne sur la rue de la Rivière ;

**ATTENDU QU'**une demande de retrait du dos d'âne de la part des résidents de la rue de la Rivière a été présentée en bonne et due forme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gaston Paré  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** la demande de retrait dudit dos d'âne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-105

**RÉSOLUTION – ÉTATS FINANCIERS 2019 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-JEAN-DE-DIEU**

**ATTENDU QUE** la Société d'Habitation du Québec a transmis en date du 3 juin 2024 un rapport d'approbation des états financiers 2019 de l'Office d'Habitation des Basques ;

**ATTENDU QUE** ce rapport d'approbation énumère diverses dépenses non reconnues s'élevant à 7 411.00 \$ et du déficit régulier s'élevant à 3 625.00 \$ pour un montant total de 11 036.00 \$ pour l'immeuble n° 02979, somme qui doit être assumée par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu prend acte du rapport d'approbation des états financiers 2019 de l'Office d'Habitation des Basques produit par la SHQ ;

**QUE** la municipalité accepte de payer un montant de 11 036.00 \$ représentant la somme du déficit régulier s'élevant à 3 625.00 \$ et des dépenses non reconnues s'élevant à 7 411.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-106

**RÉSOLUTION – ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 469 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434 AFIN D'AUGMENTER LES DÉPENSES ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 75 000 \$ CONCERNANT LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'instauration du programme a eu pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a reçu au programme un plus grand nombre d'inscriptions que prévu et que le coût moyen des projets doit être révisé à la hausse ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'amender le Règlement 434, afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors des inscriptions supplémentaires de même que du coût moyen des projets au programme pour un 75 000\$ additionnel ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une séance du conseil tenue le 10 juin 2024, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé pour l'adoption du règlement numéro 469 modifiant le règlement numéro 434 afin d'augmenter les dépenses et l'emprunt pour un montant additionnel de 75 000 \$ concernant le programme de mise aux normes des installations septiques ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte, tel que rédigé, le règlement numéro 469 modifiant le règlement numéro 434 afin d'augmenter les dépenses et l'emprunt pour un montant additionnel de 75 000 \$ concernant le programme de mise aux normes des installations septiques (phase 1).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-07-107

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 470 RELATIF À L'AFFICHAGE DES NUMÉROS D'IMMEUBLES DE SAINT-JEAN-DE-DIEU**

**AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE** est par la présente donné par M. le conseiller Gaston Paré à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 470 relatif à l'affichage des numéros d'immeubles de Saint-Jean-de-Dieu.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2024-07-108

**RÉSOLUTION – DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINT-JEAN-DE-DIEU**

**ATTENDU QUE** la Fabrique de Saint-Jean-de-Dieu a présenté à la Municipalité une demande afin de procéder à la pose d'asphalte froide dans le stationnement pour y combler les trous existants ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris en délibérer ladite demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil de la Municipalité consent à procéder avec la pose d'asphalte froide par ces employées (2) ;

**QUE** la Fabrique devra préalablement procéder à l'achat du matériel requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**VARIA**

**12.1 – ASPHALTE RUE PRINCIPALE ET GAUVIN EST**

Point abordé par messieurs les conseillers Stéphane Rioux et Gaston Paré

**12.2 – TERRAIN DE JEU**

Point abordé par M. le conseiller Bruno Gamache

**12.3 – LIGNAGE DE RUES : RANGS BELLEVUE ET SOCIÉTÉ EST**

Point abordé par M. le conseiller Gaston Paré en mentionnant aussi le rang du Petit Village.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15 par le maire.

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Malenfant,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Morin,  
Directeur général